



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accueil des lauréats 2024-2025

Stéphane Minvielle, directeur de l'INSPE

stephane.minvielle@unc.nc

1. Types de lauréats

A- Lauréats affectés à temps partiel

- Lauréats 2024 non titulaires d'un master MEEF et sans expérience professionnelle suffisante

B- Lauréats affectés à temps complet

- Titulaires d'un master MEEF
- Autres lauréats avec ou sans master et avec une expérience professionnelle suffisante

1. Types de lauréats qui suivront une formation à l'INSPÉ en 2024-2025

Stage à temps Partiel	
Génie Indus. Struct métal.	1
EcoG	3
LM	1
PC	1
TOTAL	6

	Stage à temps complet		
	Non MEEF	MEEF	TOTAL
Anglais		1	1
Biotech santé/environ	1		1
CPE	1	1	2
Design	1		1
Doc	3		3
EcoG	3	1	4
EPS	1	1	2
Espagnol		2	2
Génie élect	1WF		1
Génie indus	1+1WF		2
Génie méca	1		1
HG	1	1	2

Hotellerie	1		1
Informatique, num	1		1
Lettres-anglais	1		1
Lettres-espagnol		1	1
Lettres-HG		1	1
LM	2	1	3
LK	1		1
Maths	1+1WF	1	3
PC	2+1WF		3
SES	1		1
SII	2		2
TOTAL	29	11	40

1. Formations en fonction du type de lauréats

-Chaque type de lauréats est associé à une formation spécifique et diplômante

-Une **commission académique VR-DGE/INSPÉ** arrêtera d'ici au 20 septembre les parcours de formation en fonction des profils spécifiques de chaque lauréat, le cas échéant en les individualisant

-En amont de la commission académique, chaque lauréat peut demander **jusqu'au 13 septembre** à la direction de l'INSPÉ (stephane.minvielle@unc.nc) l'aménagement de son parcours de formation en fonction de ses expériences ou formations préalables à la réussite au concours

2. Lauréats à temps partiel

6 lauréats

- ⇒ **POUNGUI Romaric, CAPES interne LM**
- ⇒ **GOUE Christine, CAPES interne PC**
- ⇒ **MANSOURI Mélissa, Agrégation externe EcoG**
- ⇒ **MONTI Carole, CAPET externe EcoG**
- ⇒ **DERVILLEZ Alexandra, CAPET externe EcoG**
- ⇒ **LELONG Éric, CAPLP externe Génie industriel**

2. Lauréats à temps partiel

- ⇒ Formation adossée au **Diplôme interuniversitaire (DIU) formation des lauréats, entrée dans le métier**
- ⇒ **Responsable pédagogique : Sophie CHERRIER (sophie.cherrier@unc.nc)**
- ⇒ Cadrage national de la formation, avec un cahier des charges commun à tous les INSPÉ
- ⇒ Profil des lauréats : pas de master MEEF, titulaires d'un master autre que MEEF, dispensés de master et pas d'expérience professionnelle suffisante dans la discipline du concours
- ⇒ **Objectif de la formation : atteindre en une année un niveau suffisant de maîtrise des compétences professionnelles (sorte de « formation MEEF » condensée sur une seule année)**

2. Lauréats à temps partiel

Inscription à l'université nécessaire pour suivre la formation

⇒ Dossier d'inscription envoyé par mail par les personnels administratifs de l'INSPÉ

⇒ Dossier complet à déposer à l'accueil général de l'UNC avant le vendredi 30 août

⇒ Pas de droits d'inscription à payer, délivrance d'une carte SUP étudiant

⇒ **NOTA BENE : Impossible d'assister aux cours sans inscription préalable !!**

2. Lauréats à temps partiel

Calendrier de la formation

Semestre 1 : septembre-décembre

Début du semestre	2 septembre 2024
Vacances	Du 6 au 13 octobre 2024
Fin du semestre	Vendredi 13 décembre 2024

Semestre 2 : janvier-juin

Début du semestre	À partir du 20 janvier 2025
Vacances	Du 6 au 13 avril 2025
Fin du semestre/évaluation	21 juin 2025
Date du jury de délivrance du diplôme	1 ^{er} juillet 2025

2. Lauréats à temps partiel

Formation en alternance

⇒ *demi-journées en établissement dans la classe du tuteur sur la période septembre-décembre 2024 :*

lundi matin, jeudi après-midi, vendredi matin
6 h de responsabilité accompagnée par semaine

⇒ *demi-journées en établissement en pleine responsabilité sur la période février-juin 2025 :*

lundi matin, mardi après-midi, jeudi, vendredi matin
12 h de pleine responsabilité par semaine

Maquette de formation du DIU

Temps partiel en alternance	S1				S2				TOTAL
	CM	TD	TP	Par ét.	CM	TD	TP	Par ét.	
UE1 LTP Agir au sein de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale									
LTP École inclusive	6	10							31% 74
LTP Égalité filles/garçons					4	6			
LTP Laïcité et valeurs de la République	4	10							
LTP Violences intrafamiliales et harcèlement	4	8							
LTP Favoriser la persévérance scolaire	1	3							
LTP Accompagner la construction du parcours scolaire des élèves	1	3							
LTP Contexte plurilingue/pluriculturel					1	3			
LTP Illettrisme/innumérisme					3	5			
SOUS-TOTAL	16	34			8	16			
UE2 LTP Développer des stratégies professionnelles efficaces									
UE2-1 LTP Démarches et dispositifs d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation/remédiation									
EC1 : LTP Démarches et dispositifs (culture commune interdisciplinaire)	10				6				54% 130
EC2 : LTP Option 1 Démarches et dispositifs didactiques et pédagogiques (disciplinaire)		30				30			
EC2 : LTP Option 2 CPE, Animer la politique éducative de l'établissement et accompagner les élèves		30				30			
UE2-2 LTP Piloter des enseignements et des apprentissages									
EC1 : LTP Définir et poser un cadre éducatif (culture commune interdisciplinaire)		10							
UE2-3 LTP Outils et usages numériques									
EC1 : LTP Outils et usages numériques (culture commune interdisciplinaire, PIX)						8			
EC2 : LTP Outils et usages numériques (disciplinaire)						6			
UE2-4 LTP Métier en contexte (suivi de stage et visites)		12				12		6	
SOUS-TOTAL	10	52			6	56		6	
UE3 LTP Être un praticien réflexif, acteur de son développement professionnel									
EC1 : LTP Dossier transversal et réflexif		10				10		0,5	15% 38
EC2 : LTP Portfolio des compétences professionnelles		6				2		1,33	
EC2 : LTP Analyse de pratiques professionnelles			8				8		
SOUS-TOTAL	0	16	8			12	8	1,83	
TOTAL	26	102	8	0	14	84	8	7,83	242
			136				106		

2. Lauréats à temps partiel

**Spécificité des 4 lauréats dans des disciplines hors carte de formation
INSPE (MANSOURI, MONTI, DERVILLEZ, LELONG)**

- ⇒ **Les enseignements disciplinaires sont pris en charge par le VR-DGE sous la responsabilité du corps d'inspection**
 - ⇒ Démarches et dispositifs didactiques et pédagogiques disciplinaires (30h au S1, 30h au S2)
 - ⇒ Outils et usages numériques disciplinaires (6h au S2)

3. Lauréats à temps complet

40 lauréats, dont 11 titulaires d'un master MEEF

- ⇒ Formation adossée au **Diplôme universitaire (DU) formation des lauréats, consolidation et approfondissement**
- ⇒ **Responsable pédagogique : Gauthier PASIN (gauthier.pasin@unc.nc)**
- ⇒ Profil des lauréats : formation professionnelle antérieure (MEEF) ou expérience professionnelle préalable suffisante pour justifier une affectation en stage à temps complet
- ⇒ **Objectif de la formation : consolider et approfondir la maîtrise des compétences professionnelles**

3. Lauréats à temps complet

Inscription à l'université nécessaire pour suivre la formation

- ⇒ Dossier d'inscription distribué à la pause par les personnels administratifs de l'INSPE
- ⇒ Dossier complet à envoyer par mail à sp-plc.inspe@unc.nc avant le 20 septembre 2024
- ⇒ Pas de droits d'inscription à payer, délivrance d'une carte SUP étudiant distribuée lors du premier regroupement au mois d'octobre
- ⇒ **NOTA BENE : Impossible d'assister aux cours sans inscription préalable !!**

3. Lauréats à temps complet

Calendrier de la formation

	Lauréats non MEEF	Lauréats MEEF
Regroupement 1	14 au 18 octobre 2024	14 au 16 octobre 2024
Regroupement 2	2 au 6 décembre 2024	2 au 4 décembre 2024
Regroupement 3	10 au 12 février 2025	10 au 12 février 2025
Regroupement 4	21 au 25 avril 2025	21 au 23 avril 2025
Regroupement 5	9 au 13 juin 2025	9 au 13 juin 2025
TOTAL	23 jours	17 jours

Maquette de formation du DU

Temps complet	S1				S2				TOTAL
	CM	TD	TP	par ét.	CM	TD	TP	par ét.	
UE1 LTC Agir au sein de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale									
LTC École inclusive (pour non MEEF)	2	3							27% 32
LTC Égalité filles/garçons (pour non MEEF)	2	3							
LTC Laïcité et valeurs de la République (pour non MEEF)					2	3			
LTC Violences intrafamiliales et harcèlement					2	3			
LTC Favoriser la persévérance scolaire (pour non MEEF)					1	2			
LTC Accompagner la construction du parcours scolaire des élèves (pour non MEEF)					1	2			
LTC Contexte plurilingue/pluriculturel (pour non MEEF)	1	2							
LTC Illettrisme/innumérisme (pour non MEEF)	1	2							
SOUS-TOTAL	6	10			6	10			
UE2 LTC Piloter, transmettre, accompagner									
EC1 Option 1 : LTC Démarches et dispositifs didactiques et pédagogiques disciplinaires		12				18			36% 42
EC1 Option 2 : LTC CPE, Animer la politique éducative de l'établissement et accompagner les élèves		12				18			
EC2-1 : LTC Outils et usages numériques (interdisc., PIX)		2				4			
EC2-2 : LTC Outils et usages numériques (disciplinaire)						6			
SOUS-TOTAL		14				28			
UE3 LTC Être un praticien réflexif, acteur de son développement professionnel									
EC1 : LTC Dossier transversal et réflexif		10				12		0,5	37% 44
EC2 : LTC Portfolio (interdisciplinaire)		4				2			
EC3 : LTC Portfolio (disciplinaire pour disciplines INSPE, en commun pour les hors carte de formation INSPE)		2				4		1,33	
EC4 : LTC Analyse de pratiques professionnelles			4				6		
SOUS-TOTAL		16	4	0		18	6	1,83	
TOTAL	6	40	4	0	6	56	6	1,83	118

3. Lauréats à temps complet

Spécificité des 20 lauréats dans des disciplines hors carte de formation INSPÉ (UREGEI, BOLO, BIAUJAUD, BLOCH, BRETON, TEXIER, GOUBAIRATE, BELLINOT, KATE, PERBEN, TELEPENI, ORCAN, MUFANA, SELEFEN, DREUKO, BEYNEIX, FERRI, MATHEY, BOISSEUIL, MAI)

- ⇒ **Les enseignements disciplinaires sont pris en charge par le VR-DGE sous la responsabilité du corps d'inspection**
 - ⇒ Démarches et dispositifs didactiques et pédagogiques disciplinaires (12h au S1, 18h au S2)
 - ⇒ Outils et usages numériques disciplinaires (6h au S2)

4. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

⇒ Des travaux demandés tout au long de la formation

⇒ **Evaluation par compétences en fin de formation pour valider le diplôme**

⇒ Niveau de maîtrise des compétences évalué par le biais d'un **portfolio** numérique des compétences professionnelles construit et alimenté tout au long du cursus

⇒ **Positionnement du niveau de maîtrise des domaines de compétences entre 0 et 4 à partir du portfolio**

4. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités d'évaluation

⇒ **3 domaines de compétences pour l'évaluation**

Domaine 1 : Le professeur et le CPE, acteurs/actrices de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale

Domaine 2 : Le professeur, pilote de son enseignement, efficace dans la transmission des savoirs et la construction des apprentissages OU Le CPE, animateur/animatrice de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur/accompagnatrice du parcours de formation des élèves

Domaine 3 : Le professeur et le CPE, praticiens réflexifs, acteurs de leur développement professionnel

4. Modalités d'évaluation et de validation

Modalités de validation

- ⇒ Chaque domaine de compétences est validé à partir du niveau 2
- ⇒ Le diplôme est validé si les 3 domaines de compétences sont au moins au niveau 2
- ⇒ La validation des domaines de compétences n'est ni capitalisable, ni compensable
- ⇒ Pas de session de rattrapage, pas de mention

5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

- En complément de votre maquette de formation, vous avez la possibilité de vous inscrire à des enseignements optionnels sur la base du volontariat
- **2 UEL proposées entre septembre et décembre**
 - Défense, sécurité, citoyenneté
 - École, arts, cultures et patrimoines
- **2 UEL proposées entre février et juin**
 - Enseignement français à l'étranger
 - Engagement étudiant
- Possibilité d'inscription à une UEL au maximum par semestre

5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

- **Pourquoi s'inscrire à une UEL ?**
 - Pour développer des compétences dans un champ spécifique et d'intérêt (pour soi et pour l'institution)
- **Comment s'inscrire à une UEL ?**
 - En faisant acte de candidature par un mail adressé à stephane.minvielle@unc.nc dans les trois semaines qui suivent le début d'un semestre
- **Comment valider une UEL ?**
 - Production d'un rapport activité de 5 pages minimum hors annexe
- **Quelle valorisation dans mon parcours ?**
 - Mention du ou des UEL validées sur le diplôme

5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

Article 7 : UEL Défense, sécurité, citoyenneté

L'UEL Défense, sécurité, citoyenneté est mise en œuvre en partenariat avec le trinôme académique de Nouvelle-Calédonie, en application de la convention du 25 juillet 2023 de partenariat relative à la promotion de l'éducation à la défense et à la sécurité nationale dans la formation initiale des enseignants du premier degré et du second degré.

L'UEL permet de découvrir les enjeux de défense, de sécurité et de citoyenneté propres à la Nouvelle-Calédonie considérée dans son environnement proche océanien et indopacifique. Une attention particulière est portée à la découverte des liens établis entre les institutions partenaires, le système éducatif et les populations pour contribuer à la formation des citoyens et au développement du lien Armée-Jeunesse-Nation.

L'UEL est mise en œuvre selon deux modalités complémentaires :

- 14 heures de formation en distanciel assurées par la police, la gendarmerie, la sécurité civile, l'armée de terre, la marine, le service cyber et l'armée de l'air et de l'espace afin de présenter leurs missions et les enjeux de défense et de sécurité auxquels ils sont confrontés
- Un stage de découverte de trois à cinq jours dans l'une des institutions ayant assuré les heures de formation. Ce stage est organisé pendant la semaine de vacances du mois d'octobre ou lors des vacances de décembre-janvier.

La capacité d'accueil maximale de cette UEL est fixée à 14 personnes.

5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

Article 9 : UEL École, arts, cultures et patrimoines

L'UEL École, arts, cultures et patrimoines est mise en œuvre en partenariat avec la Mission aux affaires culturelles du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions de la convention-cadre triennale relative à la promotion de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des enseignants du 4 mai 2022.

Cette UEL vise à favoriser l'accès à la culture pour tous en s'appuyant sur les trois piliers du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) à l'école en Nouvelle-Calédonie : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

La formation est articulée autour de plusieurs types d'activités :

- Contribution au développement d'une collection micro-folie « Pacifique » par le biais de la création d'une ou plusieurs notices sur des œuvres et/ou pratiques artistiques, culturelles et patrimoniales destinées à alimenter un musée numérique ;

Et/ou

- Participation à des activités artistiques et culturelles obligatoires programmées dans les emplois du temps (résidences d'artistes, représentations artistiques, ateliers artistiques et culturels, exploitation d'œuvres cinématographiques à des fins pédagogiques, journée sur la littérature de jeunesse calédonienne, etc.)



5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

Article 8 : UEL Enseignement français à l'étranger

L'UEL Enseignement français à l'étranger prend la forme d'un enseignement entièrement assuré en distanciel, pour un volume de 30 heures (plus 6 heures optionnelles). Cette UEL est également proposée à la formation continue pour des enseignants déjà en poste. La capacité d'accueil totale de cette UEL est de 20 personnes, dont au minimum 10 personnes inscrites par le biais de la formation continue. Cette UEL est mise en œuvre en partenariat avec la Délégation académique aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) du Vice-rectorat, direction générale des enseignements de la Nouvelle-Calédonie.

Les enseignements de cette UEL préparent au certificat d'aptitude à participer à l'enseignement français à l'étranger (arrêté du 4 février 2020 relatif au CAPEFE). L'inscription à la certification, indépendante des heures de formation, est payante. Chaque étudiant ou étudiante souhaitant s'inscrire à la certification doit payer des droits d'inscription qui s'élèvent à 30 000 XPF par personne, y compris pour les boursiers.

5. Les unités d'enseignement libres (UEL)

Article 10 : UEL Engagement étudiant

L'engagement étudiant (articles L611-9 à L611-11 du code de l'éducation) contribue à l'épanouissement, à la formation citoyenne et à une meilleure insertion professionnelle. Les formes d'engagement étudiant pouvant être valorisées sont les suivantes : engagement universitaire (ex : mandat d'élu étudiant), engagement professionnel, engagement au service de la nation (ex : sapeur-pompier volontaire, réserviste dans la Garde nationale ou dans l'armée), engagement associatif, artiste de haut niveau, sportif de haut niveau.

Sont exclues de la reconnaissance de l'engagement étudiant les activités professionnelles rémunérées, la simple participation à des activités proposées par une association, les actions syndicales.

L'UEL Engagement étudiant n'est pas adossée à des heures de formation.

6. Rendez-vous à ne pas manquer fin 2024

-Assiduité obligatoire pour les lauréats à temps partiel, facultative pour les lauréats à temps complet

Mercredi 20 novembre après-midi : conférence du trinôme académique sur la « Géopolitique de l'Indopacifique », Amphi 400 de l'UNC

-Assiduité obligatoire pour les lauréats à temps partiel, facultative pour les lauréats à temps complet

Lundi 9 décembre, 15h : conférence dans le cadre de la Journée de la laïcité, en collaboration avec le trinôme académique de Nouvelle-Calédonie

Selon les informations apparaissant dans les emplois du temps, vous pourrez être mobilisés par des actions artistiques et culturelles

Représentations artistiques

Ateliers artistiques

Découverte des dispositifs « Collèges/lycées au cinéma »

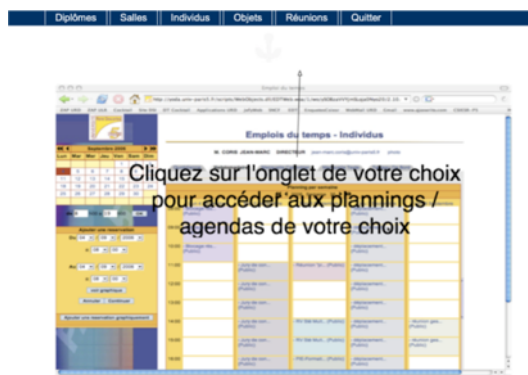
7. Règles communes relatives à l'assiduité

- Présence obligatoire à tous les enseignements et activités apparaissant dans les emplois du temps
- Toute absence doit être justifiée dans les 48 h par un certificat administrativement recevable auprès de l'INSPÉ et de l'employeur. Le responsable pédagogique de la formation accepte ou refuse le motif de l'absence**
- Au-delà d'une absence injustifiée par semestre, la validation du DIU ou du DU est impossible !**

7. Règles communes relatives à l'assiduité

Emplois du temps

- **Peuvent être envoyés/partagés par les responsables de la formation**
- **Sont accessibles sur une application dédiée de l'UNC**
 - <https://applis.univ-nc.nc/cgi-bin/WebObjects/EdtWeb.woa>



Taper EDT UNC dans un moteur de recherche

7. Règles communes relatives à l'assiduité

-La présence en formation est uniquement attestée par la signature d'une **liste d'émargement**, qui est de votre responsabilité

-Une **liste d'émargement est signée lors de chaque cours** (deux cours consécutifs dans la même demi-journée, même dans la même salle, donnent lieu à deux signatures)

NOTA BENE : si le formateur ne procède pas à l'appel ou à la signature de la liste d'émargement, il faut en dresser une sur papier libre

7. Règles communes relatives à l'assiduité

-De manière régulière, l'INSPÉ fait remonter au VR-DGE les **absences injustifiées**, qui donnent lieu à des **retenues sur salaire**

7. Règles communes relatives à l'assiduité

-DIU Entrée dans le métier : sauf concertation préalable INSPÉ/VR-DGE, les lauréats ne peuvent pas être convoqués dans les établissements ou ailleurs lors des demi-journées dévolues à l'INSPÉ

-DU Consolidation et approfondissement : sauf concertation préalable INSPÉ/VR-DGE, les lauréats ne peuvent pas être convoqués dans les établissements ou ailleurs lors des regroupements à l'INSPÉ

Lors de chevauchements, la présence à l'INSPÉ prime sur toute autre obligation professionnelle pendant les temps de formation qui lui sont dévolus !

8. Programme des trois jours d'accueil

Accueil organisé et assuré par le VR-DGE, principalement dans les locaux de l'INSPE

Les 3 journées d'accueil ne commencent pas à mettre en œuvre les maquettes de formation DIU/DU

Le contrôle de l'assiduité pendant les 3 journées d'accueil ne relève pas de l'INSPE, mais directement du VR-DGE

9. Informations pratiques

-Une fois inscrits à l'UNC, vous disposez d'une **boîte mail UNC**, par laquelle transitent toutes les informations relatives à la formation (EDT, infos diverses, etc.)

-Vous pouvez paramétrer une redirection de la boîte mail UNC vers la boîte académique ou une boîte personnelle

-L'INSPÉ n'adresse pas de convocation aux cours ou regroupements car il n'est pas l'employeur

-Pour les regroupements des lauréats à temps complet, l'INSPÉ fera son possible pour envoyer les emplois du temps dans les meilleurs délais sur la boîte UNC, si possible au moins 15 jours avant le début d'un regroupement

9. Informations pratiques

Vos interlocuteurs administratifs à l'INSPE

Nom	Fonction	Adresse
Stéphane Minvielle	Directeur	stephane.minvielle@unc.nc
Antoinette Foimapafisi	Responsable admin. et financ.	sp-plc.inspe@unc.nc
Carmen Tematafaarere	Secrétaire de direction	
Sheryllia Waïa	Secrétaire administrative et pédagogique	
Maryse Foimapafisi	Secrétariat pédagogique	

9. Informations pratiques

Vos interlocuteurs pédagogiques à l'INSPE

Nom	Fonction	Adresse
Flavie Boudet	RP EPS	flavie.boudet@unc.nc
Michel Bourguet	RP Maths	michel.bourguet@unc.nc
Gauthier Pasin	RP Physique-Chimie, RP DU	gauthier.pasin@unc.nc
Maria del Carmen Aznar Pastor	RP Espagnol	maria_del_carmen.aznar_pastor@unc.nc
Yuriko Hori	RP Anglais	yuriko.hori@unc.nc
Eve Claezman	RP Histoire-Géographie	eve.claeyman@unc.nc
Sophie Cherrier	RP SVT, RP DIU	sophie.cherrier@unc.nc
Delphine Eyssautier	RP Lettres	delphine.eyssautier@unc.nc
Fabrice Wacalie	RP LK	fabrice.wacalie@unc.nc

9. Informations pratiques

- Tenue correcte exigée sur le campus, d'autant plus de la part de fonctionnaires stagiaires (tenue professionnelle de rigueur)
- Il est interdit de se restaurer dans les salles de cours, d'y abandonner de la vaisselle et des restes de repas



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Merci de votre attention